

**Communauté de Communes
 Nièvre et Somme**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL
 OUEST AMIENS**

Arrêt Projet

Commune de Breilly

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire de date du :
 Le Président

4.2



ECHELLE
 1:2 000

Légende

- Limites de zone
- DESTINATION DES SOLS
- UA : Zone urbaine très dense
- UB : Zone urbaine très périphérique
- UC : Zone urbaine relativement correspondant aux ensembles résidentiels
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- IAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation résidente
- DAU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- H : Zone réservée à la construction limitée

PREScriptions ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Zone à protéger
- Faune à protéger
- Flora à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à débordement humide du SCAGE Arras Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Ligne commerciale soumise à un autorisation de changement de destination au fil de la code de l'urbanisme
- Exposition climatique
- Emploi en cours
- Parcels d'Intérêt de Projet Global d'aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
 - Zone et secteur soumis à un risque important
 - Zone et secteur soumis à un risque importante très fort
 - Zone et secteur soumis à un risque importante fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- Zone temporaire de 5 routes
- Zone temporaire de 10 routes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- Indice "H" : zones et secteurs à risque
- Indice "G" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation information des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Cours d'eau

